



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts  
MRC de Maskinongé

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET DU  
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts tiendra une séance extraordinaire le 19 décembre 2022 à 19h00, au lieu ordinaire des séances, soit 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, SAINT-ALEXIS-DES-MONTS pour :

- Adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 ;
- Adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

**DONNÉ** à Saint-Alexis-des-Monts  
ce 8<sup>ème</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-deux (2022-12-08).

  
\_\_\_\_\_  
**Maryse Allard**  
Greffière-trésorière

**CERTIFICATION DE PUBLICATION**

Je soussigné, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le **8<sup>ème</sup> jour de décembre 2022 (2022-12-08)**.

  
\_\_\_\_\_  
**Maryse Allard**  
Greffière-trésorière